



# Avec le Spelc, je prépare ma retraite

## Renseignements nécessaires pour réaliser votre étude de retraite.

Cette étude est **réservée aux adhérents** à jour de leur cotisation, **à partir de 55 ans.**

### Renseignements personnels :

M - Mme          Nom d'usage : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse postale : \_\_\_\_\_  
Adresse Internet : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

**DATE** à laquelle vous envisagez de faire valoir vos droits à la retraite et pour laquelle vous demandez une évaluation. Il est possible d'envisager plusieurs dates de départ et de faire ainsi plusieurs évaluations.

**Évaluations faites en fonction des textes actuellement en vigueur.**

➡ ...../...../.....

### Situation familiale :

- Nombre d'enfants **nés** (y compris né sans vie) : .....
- Nombre d'enfants **adoptés** : .....
- Nombre d'enfants **vivants** au 31/12/2011 : .....
- Date de naissance de chacun (**et/ou** d'adoption, éventuellement)  
1 - ..... / 2 - ..... / 3 - ..... / 4 - ..... / 5 - .....  
Éventuellement, date de décès :                      Précisez le n° d'ordre :  
.....
- Avez-vous un enfant, âgé de plus d'un an, handicapé à au moins 80 % ?                       OUI  NON  
Touchez-vous (ou avez-vous touché) pour lui l'AEEH et un de ses compléments ?  OUI  NON
- Avez-vous un conjoint atteint d'une infirmité ou d'une maladie le plaçant dans l'incapacité d'exercer une activité quelconque ?  OUI  NON
- Avez-vous pris un congé parental (ou plusieurs) ?                       OUI                       NON  
(Indiquez les dates exactes de début et de fin) .....
- **Pour les mères enseignantes de 3 enfants et plus (il n'est pas nécessaire d'avoir eu ses enfants en période d'enseignante pour le RETREP) :**
- Avez-vous eu 3 enfants **ET** 15 ans de service avant le 01/01/2012 ?  OUI  NON Si  
OUI indiquez :  
- date de naissance du 3<sup>e</sup> enfant : .....
- date à laquelle vous avez eu 15 ans de service dans l'enseignement privé sous contrat : .....

**NB** : les temps partiels autorisés sont considérés comme des temps complets, les temps incomplets sont comptabilisés au prorata ; éventuellement un état de service est à demander à l'Inspection académique ou au rectorat.

## **Renseignements carrière :**

- **Êtes-vous ? (Entourez ce qui vous concerne)** : salarié (OGEC ou agricole) - Enseignant 1<sup>er</sup> degré - Enseignant 2<sup>nd</sup> degré

1- **Si vous êtes salarié (OGEC ou agricole) ou formateur**, répondez à la question suivante :

- Avez-vous exercé à temps partiel ?      OUI                      NON

2- **Si vous êtes enseignant dans le 1<sup>er</sup> degré**, répondez aux questions suivantes :

- **Pour les instituteurs titulaires reclassés professeurs des écoles avant le 01/07/2011**, avez-vous 15 ans de services actifs ?      OUI      NON      Si OUI Combien ? ..... ans ..... mois ..... jours
- **Pour les instituteurs titulaires reclassés professeurs des écoles à partir du 01/07/2011**, avez-vous 15 à 17 ans de services actifs selon l'année au cours de laquelle est atteinte la durée de services de 15 ans applicable antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi du 09-11-2010 ?  
NON      OUI (durée de services actifs exigés : ..... )

15 ans 4 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/07/2011 et le 31/12/2011
15 ans 9 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012
16 ans 2 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2013 et le 31/12/2013
16 ans 7 mois de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2014 et le 31/12/2014
17 ans                      de services actifs exigés si 15 ans de titulaire entre le 01/01/2015 et le 31/12/2015

1- Date de titularisation instituteur : .... / .... /.....

2- Date de passage au grade de professeur des écoles : .... / .... /.....

La titularisation prend effet à la date où figure sur le bulletin de salaire la mention « **instituteur enseignement privé** ». Auparavant : « maître remplaçant avec ou sans CAP ». Si vous avez le diplôme d'instituteur, vous devenez titulaire immédiatement (la plupart du temps le 1<sup>er</sup> septembre), sauf si vous êtes nommé(e) sur le poste d'un titulaire en arrêt maladie par exemple. Dans ce cas, vous êtes maître remplaçant.

3- **Si vous êtes enseignant (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés)**, répondez aux questions suivantes :

- Pour les hommes, service national : Date de début : .... / .... /..... Date de fin : .... / .... /.....
- Précisez la date d'entrée dans l'enseignement privé sous contrat : .... / .... /.....
- Précisez la date du contrat définitif d'enseignement : .... / .... /.....

Attention le CDI n'est pas un contrat définitif d'enseignement.

Page suivante 

- Avez-vous exercé à temps partiel ou incomplet ?  OUI  NON
- Avez-vous exercé dans l'enseignement hors contrat ?  OUI  NON
- Avez-vous exercé une activité hors enseignement ?  OUI  NON
- Avez-vous eu des périodes multi – employeurs ?  OUI  NON  
(ex : enseignant + chef d'établissement ou enseignement privé) autre)
- Avez-vous été assujetti à d'autres régimes que le RGSS ?  OUI  NON

Tous ces renseignements doivent figurer sur le relevé de carrière demandé sur papier libre (voir modèle ci-dessous).

- Si oui, lesquels ?  MSA (salarié agricole)  CAVIMAC (religieux)  SSI (ex-RSI- commerçant, artisan)  
 IRCANTEC

**Pour tous : salariés des établissements, formateurs, professeurs, instituteurs, joindre impérativement :**

**1- Un relevé de carrière, sur papier libre, concernant votre CARRIÈRE COMPLÈTE, à établir selon le modèle ci-dessous.**

Du 03/07/1975 au 30/8/75	Accueil (travail d'été)	La poste
Du 07/09/76 au 30/10/ 77	Salarié	Nestlé
Du 01/09/80 au 30/10/82	Enseignant	Enseignement public
01/11/82 au 01/09/83	Chômage ou sans activité ou <b>service militaire</b> ou maladie, maternité	
01/09/83 au 01/10/85	Enseignant ou salarié SEP	Enseignement privé sous contrat ou hors contrat temps partiel ou temps complet
01/10/85 au 01/09/86	Congé parental	
01/09/86 au 01/09/87	Enseignant	Enseignement privé hors contrat ou sous contrat à temps partiel
01/09/87 à aujourd'hui	Enseignant	Enseignement privé sous contrat à temps complet, incomplet, retraite progressive

**2- Un relevé de situation individuelle de l'Assuranceretraite.fr**

Ce relevé récapitule votre carrière et les points AGIRC-ARRCO.

- Connectez-vous à <https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/home.html> et demandez le relevé de carrière tous régimes (RIS)
- **Si le relevé obtenu ne détaille pas les points AGIRC et les points ARRCO, connectez-vous sur le site [www.agirc-arrco.fr](http://www.agirc-arrco.fr)** ("connaître votre caisse de retraite") et téléchargez aussi leur relevé.
- Joignez-nous vos deux relevés.

**3- Un état de service** à demander aux services académiques pour les enseignants (DSDEN ou rectorat).

Il est indispensable d'envoyer des photocopies de **documents récents**, de joindre tous les éléments dans **un même courrier postal** qui doit être adressé au responsable **Spelc local** (cf. sur le site « le Spelc en région »). **Avant d'adresser votre dossier par courrier postal, contactez votre responsable Spelc 59/62. Si les dernières années ne sont pas renseignées sur le relevé de carrière, fournir les bulletins de salaire de décembre des années manquantes. Joindre également le dernier en votre possession.**

**Vos questions :**